

DECISION MUNICIPALE n° D20240613-066

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	L'arnaqueuse	
Dates	Jeudi 10 octobre 2024	
Lieu	Cinéma-théâtre Le Carnot	
Attributaire	Cœur de scène productions	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « L'Arnaqueuse », produit par Cœur de Scène Productions – domiciliée 73 avenue Carnot, 94230 CACHAN – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « L'Arnaqueuse », présenté le jeudi 10 octobre 2024 à 20h30.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **4 325.50 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 3 692.50 €
- Forfait voyages : 633 €
- Les frais d'hébergements et de restauration de l'équipe artistique, 3 personnes (un régisseur- 2 comédiens), sont à la charge de la ville d'Ussel, le jeudi 10 octobre 2024.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 juin 2024



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE